



AGIRC ARRCO périodes indemnisées chômage

Par helene37

Bonjour,

L'Agirc/ARRCO me demande des justificatifs de mes périodes de chomages indemnisées datant des années 1980 à 2020 donc anciennes de plus de 10 ans.

Pole emploi ne peut me renseigner que sur les 10 dernières années.

Comment puis je obtenir ces attestations ? de mon coté j'ai retrouvé 2 ou 3 périodes seulement.

Il doit bien y avoir des archives tout de même, surtout pour ce genre de documents qui remet en cause le montant de la retraite.

La Cnav sera déjà au minimum pour moi j'aimerais ne pas avoir une perte supplémentaire sur mes périodes de chômage indemnisé.

Avec mes remerciements

Par Cricri1962

Bonjour Helene37,

Je ne suis pas juriste mais j'ai trouve cela sur internet :

Retraite : comment faire en cas de perte de justificatifs chômage ?

Les périodes de chômage sont comptabilisées dans l'acquisition des droits à la retraite complémentaire. Seules les périodes de chômage indemnisé pourront permettre à l'assuré d'acquérir des droits supplémentaires.

L'ensemble de ces revenus doivent donc être transmis à votre organisme de caisse de retraite complémentaire. Mais, pour de nombreux futurs retraités, beaucoup de ces documents manquent à l'appel lors de la préparation de leurs retraites. Comment faire pour les retrouver ?

Quelle est l'utilité des justificatifs chômage ?

L'ensemble des périodes de chômage comptent dans l'acquisition et le calcul des droits à la retraite complémentaire.

L'assuré pourra acquérir des droits seulement grâce aux périodes de chômage indemnisé, comme pour le régime de base. Dans la plupart des cas, l'organisme chargé de l'indemnisation transmet les informations vers les caisses de retraite complémentaire.

Si vous n'êtes plus en possession d'aucun justificatif, votre période de chômage ne pourra être prise en compte pour le calcul de vos droits à la retraite.

Comment se procurer des documents administratifs perdus ?

Justificatifs de moins de 10 ans

En cas de perte des documents justificatifs de cotisations chômage d'un assuré, Pôle Emploi (Assedic auparavant) est l'organisme responsable de la délivrance de ces attestations.

Plusieurs solutions sont proposées pour obtenir ces justificatifs perdus :

Contactez Pôle Emploi par téléphone au 3949 (numéro gratuit depuis un fixe) ;

Se rendre directement sur place au guichet Pôle Emploi de votre commune ou département ;

Demander un exemplaire depuis votre espace personnel sur leur site internet.

Rendez-vous dans la rubrique « mon dossier » puis cliquez sur l'onglet « obtenir une attestation ». Vous pourrez télécharger ces documents :

attestation de retraite,

attestation des périodes indemnisées,

avis de situation.

Vous avez la possibilité de les imprimer ou demander un envoi gratuit par courrier postal.

Pour obtenir un calcul de droits à la retraite au plus juste, ces justificatifs sont donc nécessaires par les caisses de retraites complémentaires concernées.

Justificatifs datant de plus de 10 ans

Pôle emploi conserve ces documents maximum 10 ans. Passé ce délai, vous ne pourrez malheureusement plus les retrouver en demandant à cet organisme.

Retraite de base

Concernant la retraite de base, peuvent être validés autant de trimestres qu'en comporte la période lacunaire dans la limite maximum de 8. L'assuré doit produire :

attestation sur l'honneur certifiant la réalité et la durée de la période de chômage, s'il en possède, tout document de nature à étayer la déclaration sur l'honneur, De plus, l'assuré doit avoir après cette période de chômage :

repris une activité salariée,
ou fait liquider ses droits au titre de l'assurance vieillesse,
ou bénéficié de la garantie de ressources.

Retraites complémentaires

Malheureusement, contrairement au régime de base, les caisses de retraites complémentaires n'acceptent pas l'attestation sur l'honneur. Cela signifie que, si vous avez perdu vos justificatifs chômage et que vous n'arrivez pas à remettre la main dessus, les trimestres sont perdus.

Pour éviter que cela arrive, il est important de vérifier régulièrement son relevé de carrière.

En espérant que cela pourra vous aider.

Cordialement,

Par ESP

Bonjour

Info au cas où, mon épouse a fourni des extraits de compte bancaire, cela a été accepté comme preuve.

Par helene37

Merci pour tous ces renseignements.

Effectivement la conclusion est : pas d'attestations = pas de retraite complémentaire

Par contre l'astuce des copies de relevés de compte, c'est une super idée, félicitation d'avoir osé et surtout que cela ai fonctionné : maintenant aller retrouver des relevés de compte de 1981 !! mais la piste est super intéressante. Merci beaucoup. J'étais quasi persuadée de tout perdre il y a un espoir.

Bonne soirée et merci encore de tous ces renseignements